Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général HGGSP + HLP, veuillez visiter :
bac-hggsp-hlp.fr/annales-sujets-et-corriges

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2023 • Amérique du Sud • Jour 1

Code sujet **23-HGGSPJ1AS1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation — Dissertation — un sujet au choix parmi les sujets 1 et 2
2 réponses • sujet p. 2–2

Étude critique de documents — Les tentatives de résolution du conflit israélo-palestinien
1 réponses • sujet p. 3–4

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Dissertation

10 points

Dissertation — un sujet au choix parmi les sujets 1 et 2

Question Sujet de dissertation 1

Sujet p. 2

> Les réseaux et les territoires du cyberspace sont-ils le reflet des rapports de force mondiaux ?

Sujet 1 — « Les réseaux et les territoires du cyberspace sont-ils le reflet des rapports de force mondiaux ? »

Démarche et problématique. Le cyberspace désigne l'espace formé par les réseaux numériques, leurs infrastructures matérielles, les données qui y circulent et les usages qui s'y déploient. Il n'est pas immatériel : câbles, antennes, centres de données et points d'échange sont implantés dans des lieux précis. Les rapports de force mondiaux correspondent aux inégalités de puissance entre États et acteurs privés et à leur capacité d'influencer les infrastructures, les normes, les données ou les services. Le sujet invite donc à examiner si le cyberspace reproduit ces rapports de force. La réponse doit être nuancée : les réseaux en portent fortement la marque, mais ils contribuent aussi à les recomposer et constituent un espace d'interdépendance et de contestation.

Plan argumenté.

1. **Un espace matériel et inégal, structuré par les puissances.** Le fonctionnement des réseaux dépend d'infrastructures, de financements et de compétences inégalement répartis. Les inégalités d'équipement et d'accès reproduisent des écarts entre territoires et populations.
2. **Un lieu de puissance et de rivalités.** États et entreprises cherchent à maîtriser les flux, les données, les normes et les services. Cette maîtrise procure des avantages économiques, politiques et stratégiques et alimente des politiques de contrôle, de souveraineté et de cybersécurité.
3. **Un espace qui ne se réduit pas à la carte des puissances.** Les réseaux transnationaux créent des interdépendances et impliquent des acteurs multiples. Ils permettent des coopérations et des mobilisations, mais aussi de nouvelles vulnérabilités et formes de contestation.

Rédaction complète.

Le cyberspace est parfois décrit comme un espace sans frontières où l'information circulerait librement et instantanément. Pourtant, les communications numériques passent par des équipements localisés et dépendent d'acteurs capables de les financer, de les exploiter ou de les contrôler. Les réseaux et les territoires du cyberspace sont donc liés aux rapports de force mondiaux. Cette relation ne consiste toutefois pas en une simple reproduction des puissances territoriales traditionnelles : les réseaux créent aussi de nouvelles dépendances et déplacent les rivalités.

On peut se demander dans quelle mesure l'organisation du cyberspace reflète les inégalités de puissance entre les acteurs mondiaux et comment ses caractéristiques propres transforment ces rapports. Les infrastructures et les accès sont d'abord inégalement répartis ; les États et les entreprises utilisent ensuite cet espace comme un instrument de puissance ; toutefois, son caractère transnational et interdépendant empêche de le réduire à un partage simple entre puissances dominantes et territoires dominés.

I. Un espace matériel et inégal, structuré par les puissances.

Le cyberspace repose sur des infrastructures concrètes : câbles sous-marins et terrestres, antennes, satellites, centres de données, serveurs et points d'échange où les réseaux se connectent. Leur implantation est stratégique. Les câbles sous-marins transportent une part essentielle des communications

internationales ; les centres de données requièrent des investissements importants, une alimentation électrique fiable et des connexions rapides. La concentration de ces équipements dans certains territoires avantage les régions bien équipées et rend les échanges dépendants de points de passage précis.

Cette organisation reflète les capacités économiques et technologiques des puissances. Les États-Unis ont joué un rôle important dans la formation de l'Internet, dont les premiers développements remontent à ARPANET à la fin des années 1960. Plusieurs entreprises américaines sont devenues des acteurs centraux des services numériques mondiaux. La Chine a, de son côté, développé de grandes entreprises et des infrastructures numériques, tout en renforçant le contrôle exercé sur les échanges en ligne à l'intérieur de son territoire. Ces exemples montrent que la puissance numérique repose sur la maîtrise des technologies, les investissements et l'accès aux marchés.

Les inégalités sont également territoriales et sociales. L'accès à Internet, la qualité des connexions et la possibilité de tirer parti des services numériques varient selon les pays, les régions et les catégories de population. Cette fracture numérique limite notamment l'accès à l'information, à l'éducation et à certaines activités économiques. Le cyberspace ne supprime donc pas les inégalités géographiques : il peut les réduire dans certaines situations, mais aussi les prolonger ou les amplifier.

II. Un lieu de puissance et de rivalités.

Maîtriser les réseaux, c'est pouvoir agir sur les échanges de données, les services et parfois l'information accessible aux populations. Les grandes entreprises numériques disposent d'une capacité d'influence importante parce qu'elles gèrent des plateformes, des moteurs de recherche, des services de communication ou des infrastructures d'informatique en nuage utilisés à l'échelle mondiale. Leur poids économique leur permet d'imposer des conditions d'accès et de participer à la définition des pratiques numériques. Le pouvoir ne relève donc pas seulement des États : des acteurs privés transnationaux pèsent aussi sur l'organisation du cyberspace.

Les États cherchent eux aussi à défendre leurs intérêts et leur souveraineté. Ils élaborent des règles concernant les données, la sécurité des réseaux et l'activité des plateformes ; certains filtrent ou limitent fortement les contenus accessibles. La Chine illustre une volonté de contrôle étatique renforcé de l'espace numérique. D'autres gouvernements mettent l'accent sur la protection des infrastructures critiques et la réduction de leur dépendance à des fournisseurs étrangers. Ces politiques montrent que la souveraineté territoriale demeure une préoccupation dans un espace pourtant transnational.

Le cyberspace est également un domaine de rivalité stratégique. Les cyberattaques peuvent viser des administrations, des entreprises ou des infrastructures essentielles. Elles peuvent perturber des services, dérober des informations ou accompagner des opérations d'influence. Il est souvent difficile d'identifier avec certitude leurs auteurs et d'établir une responsabilité étatique. Cette difficulté rend les rapports de force moins visibles que lors d'un affrontement militaire classique, sans les rendre moins réels. Les révélations d'Edward Snowden en 2013 ont notamment mis en évidence l'ampleur des capacités de surveillance numérique et ravivé les débats sur la puissance, la sécurité et les libertés.

III. Un espace qui ne se réduit pas à une carte des puissances.

Le cyberspace ne reproduit pas exactement la hiérarchie des territoires physiques. Les données franchissent les frontières, les utilisateurs communiquent à distance et des acteurs non étatiques — entreprises, associations, collectifs ou individus — interviennent dans les échanges. Les réseaux favorisent la circulation internationale des connaissances et peuvent faciliter des mobilisations. Ils rendent cependant les sociétés interdépendantes : une panne, une attaque ou une rupture d'infrastructure peut avoir des conséquences au-delà du territoire où elle se produit.

La gouvernance d'Internet illustre cette complexité. Elle associe des États, des entreprises, des organismes techniques et d'autres acteurs, sans se confondre avec l'action d'une autorité mondiale unique. La gestion de ressources techniques comme les noms de domaine et les débats sur les normes témoignent de coopérations indispensables, mais aussi de désaccords sur la place respective des États et des acteurs privés. Aucun acteur ne maîtrise à lui seul l'ensemble des réseaux mondiaux.

Enfin, l'accès aux outils numériques ne suffit pas à donner une puissance égale à tous. Les acteurs les mieux dotés en infrastructures, en compétences, en capitaux et en capacités de stockage conservent des avantages. Mais des acteurs moins puissants peuvent diffuser des informations, contourner certains contrôles ou perturber des services. Le cyberspace est ainsi un espace de domination, de dépendance et de contestation. Il reflète les rapports de force mondiaux tout en leur donnant des formes nouvelles.

Conclusion. Les réseaux et les territoires du cyberspace reflètent largement les rapports de force mondiaux : leur équipement est inégal et les États comme les grandes entreprises rivalisent pour maîtriser les infrastructures, les données, les services et les normes. Cependant, cet espace transnational ne se superpose pas simplement à la carte des puissances. Il multiplie les interdépendances, implique des acteurs variés et ouvre des possibilités de coopération comme de contestation. Le cyberspace est donc à la fois le produit des rapports de force mondiaux et un espace où ceux-ci se transforment.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les réseaux et les territoires du cyberspace reflètent les rapports de force mondiaux par l'inégale répartition des infrastructures, des compétences et des capacités de contrôle. États et entreprises y exercent une puissance économique, politique et stratégique. Mais le caractère transnational et interdépendant des réseaux, ainsi que la diversité des acteurs, font du cyberspace un espace qui transforme aussi ces rapports de force : il est à la fois un lieu de domination, de coopération et de contestation.

Question Sujet de dissertation 2

Sujet p. 2

> Usage et acteurs du patrimoine en France.

Sujet 2 — « Usage et acteurs du patrimoine en France. »

Démarche et problématique. Le sujet invite à étudier le patrimoine en France sous deux angles liés : les acteurs qui le reconnaissent, le protègent ou le valorisent, et les usages qui en sont faits. Le patrimoine comprend des monuments, des sites, des objets, des paysages ainsi que des pratiques et des savoir-faire transmis. Il ne se limite pas à ce qui est ancien : sa définition résulte aussi de choix de protection et de sélection qui évoluent avec la société. Les acteurs sont nombreux, de l'État aux collectivités territoriales, des propriétaires aux associations et aux entreprises. Les usages sont culturels, éducatifs, touristiques, économiques, identitaires ou politiques ; ils peuvent se compléter, mais aussi entrer en tension.

Problématique. Comment les acteurs publics et privés construisent-ils et valorisent-ils le patrimoine en France, et comment concilier ses usages multiples avec sa conservation et l'intérêt des populations ?

Plan argumenté.

1. **La construction et la protection du patrimoine reposent sur une pluralité d'acteurs.** L'État organise des dispositifs de protection et d'inventaire ; collectivités, propriétaires, associations, professionnels et organismes internationaux interviennent également. Les choix patrimoniaux évoluent et concernent des biens matériels comme immatériels.
2. **Le patrimoine répond à des usages variés.** Il contribue à la transmission de l'histoire et à la construction d'identités collectives, tout en étant un support d'éducation, de pratiques culturelles et de

tourisme. Il peut également soutenir l'activité économique et l'attractivité des territoires.

3. **La multiplication des usages entraîne des tensions et des arbitrages.** La fréquentation touristique, les transformations urbaines, les coûts de restauration et les débats mémoriels obligent à concilier conservation, accès, développement et respect des habitants.

Rédaction complète.

En France, le patrimoine est visible dans les monuments historiques, les centres anciens, les paysages, les collections des musées ou encore les fêtes et les savoir-faire. Il ne constitue pas un ensemble figé transmis sans choix : ce qui mérite d'être conservé, restauré et présenté au public fait l'objet de décisions et de débats. Sa gestion mobilise de nombreux acteurs et répond à des usages divers, qui peuvent se renforcer comme se heurter.

Comment les acteurs publics et privés construisent-ils et valorisent-ils le patrimoine en France, et comment concilier ses usages multiples avec sa conservation et l'intérêt des populations ? Le patrimoine est d'abord reconnu et protégé par une pluralité d'acteurs ; il est ensuite mobilisé pour des usages culturels, identitaires et économiques ; enfin, sa mise en valeur impose des arbitrages entre conservation, fréquentation et besoins des territoires.

I. La construction et la protection du patrimoine reposent sur une pluralité d'acteurs.

L'État a longtemps joué un rôle central dans la reconnaissance du patrimoine. Au XIXe siècle, il met en place des instruments de connaissance et de protection : Prosper Mérimée est nommé inspecteur général des monuments historiques en 1834, et la loi du 31 décembre 1913 organise la protection des monuments historiques. Le ministère de la Culture, créé en 1959, et ses services contribuent aujourd'hui à la protection, à la conservation et à la valorisation patrimoniales. Les dispositifs de protection et d'inventaire traduisent des choix collectifs : ils déterminent quels lieux, objets ou pratiques sont jugés importants et selon quels critères.

L'État n'agit pas seul. Les régions, départements et communes peuvent posséder ou financer des équipements patrimoniaux, participer à des restaurations et organiser des actions culturelles. Les propriétaires privés peuvent être responsables de la conservation de monuments ou de collections, dans le cadre d'obligations qui peuvent s'accompagner d'aides publiques. Les associations contribuent à faire connaître des sites, à défendre des paysages ou à transmettre des pratiques. Des professionnels — conservateurs, architectes, restaurateurs et chercheurs — apportent leur expertise, tandis que des entreprises interviennent dans la restauration, la gestion ou l'accueil du public.

La définition du patrimoine s'est élargie. Elle concerne les monuments et les œuvres, mais aussi des quartiers, des paysages et des pratiques vivantes. La convention de l'UNESCO de 2003 sur le patrimoine culturel immatériel reconnaît l'importance de pratiques, de représentations et de savoir-faire transmis par des communautés. Cette évolution montre que le patrimoine ne se résume pas à une décision administrative : les habitants et les groupes qui entretiennent une pratique contribuent aussi à sa reconnaissance et à sa transmission.

II. Le patrimoine répond à des usages variés.

Un premier usage est la transmission de l'histoire et la construction de références communes. Un monument, un musée ou un lieu de mémoire peut rendre visibles des épisodes du passé et nourrir l'éducation. En France, les premières Journées portes ouvertes des monuments historiques sont organisées en 1984 ; elles précèdent la mise en place des Journées européennes du patrimoine à partir de 1991. Ces journées illustrent la volonté d'élargir l'accès au patrimoine et de faire découvrir des lieux parfois fermés au public. Les collections et les sites peuvent aussi susciter des interprétations différentes, car les sociétés ne portent pas toutes le même regard sur leur passé.

Le patrimoine a également une dimension identitaire et politique. Il peut représenter l'histoire d'une commune, d'une région ou de la nation. Les pouvoirs publics s'en servent pour affirmer une continuité historique et mettre en valeur un territoire. Mais ces usages supposent de choisir ce que l'on commémore et la manière de le présenter. Des débats peuvent donc apparaître sur la place accordée à certaines mémoires, sur la signification d'un monument ou sur la conservation d'objets associés à des périodes controversées.

Enfin, la valorisation patrimoniale contribue à l'économie et à l'attractivité. Les visiteurs soutiennent des activités liées à l'hébergement, à la restauration, aux transports et aux services culturels. Un site restauré peut participer au développement d'un territoire et renforcer son image. Le patrimoine peut ainsi devenir une ressource touristique, à condition que les bénéfices de cette mise en valeur restent compatibles avec la conservation du lieu et la vie de ses habitants.

III. La multiplication des usages entraîne des tensions et des arbitrages.

La fréquentation touristique peut procurer des ressources utiles à l'entretien des sites, mais elle risque aussi de provoquer une surfréquentation, d'accélérer la dégradation des lieux ou de transformer les commerces et les logements des quartiers anciens. La mise en tourisme d'un centre historique peut améliorer son attractivité tout en rendant plus difficile le maintien des habitants et des activités ordinaires. Les collectivités doivent donc gérer les flux, les équipements et les règles d'accès, sans réduire le patrimoine à un simple produit touristique.

Les travaux de conservation impliquent également des choix financiers et techniques. Restaurer un édifice ancien peut coûter cher ; il faut décider des priorités, choisir des matériaux et déterminer jusqu'où intervenir. La restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris après l'incendie du 15 avril 2019 a illustré l'importance de ces questions : cet édifice est à la fois un monument religieux, un élément majeur du patrimoine national, un lieu visité et un bâtiment vivant. Les discussions sur sa restauration ont mis en évidence la diversité des attentes et des conceptions de la conservation.

Les usages du patrimoine ne sont donc pas nécessairement compatibles. Un lieu peut devoir accueillir des visiteurs, rester accessible aux habitants, conserver sa fonction religieuse ou culturelle et protéger des éléments fragiles. La réponse suppose une coopération entre l'État, les collectivités, les propriétaires, les professionnels et les usagers. Elle exige aussi de rendre explicites les choix opérés, afin que la valorisation patrimoniale ne se fasse pas au détriment de la conservation ou des populations concernées.

Conclusion. En France, le patrimoine est reconnu, protégé et valorisé par de nombreux acteurs : l'État, les collectivités territoriales, les propriétaires, les associations, les experts, les entreprises et les communautés qui transmettent des pratiques. Il sert à transmettre l'histoire, à nourrir des identités, à soutenir la vie culturelle et à développer l'attractivité des territoires. Mais ces usages peuvent entrer en conflit avec la conservation des biens et les besoins des habitants. Une politique patrimoniale équilibrée doit donc associer les acteurs concernés et arbitrer entre protection, accès du public et développement local.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le patrimoine en France est reconnu, protégé et valorisé par une pluralité d'acteurs publics et privés, auxquels s'ajoutent les communautés qui transmettent des pratiques. Ses usages sont culturels, éducatifs, identitaires, politiques et économiques. Ils peuvent soutenir la transmission et l'attractivité des territoires, mais aussi créer des tensions autour de la conservation, du tourisme et de la place des habitants. Sa gestion suppose donc des coopérations et des arbitrages.

Étude critique de documents

10 points

Les tentatives de résolution du conflit israélo-palestinien

Question Consigne

Sujet p. 3, 4

> En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, vous montrerez la diversité des acteurs des tentatives de résolution du conflit israélo-palestinien et les difficultés qu'ils rencontrent.

Problématique : Quels acteurs, des parties directement concernées aux médiateurs internationaux, participent aux tentatives de résolution du conflit israélo-palestinien, et pourquoi ces tentatives se heurtent-elles à des obstacles durables ?

Plan argumenté : Les négociations réunissent d'abord les dirigeants israéliens et palestiniens, avec l'intervention de médiateurs, surtout américains. Mais les désaccords portent sur des enjeux essentiels et les responsables doivent aussi composer avec des contraintes politiques internes. Enfin, la fragmentation de la représentation palestinienne et les limites de la médiation rendent difficile la conclusion et l'application d'un accord.

Rédaction :

Le conflit israélo-palestinien oppose notamment deux projets nationaux et porte sur le territoire, la sécurité, Jérusalem et le sort des réfugiés palestiniens. Les accords d'Oslo de 1993 ont établi une reconnaissance mutuelle entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et créé l'Autorité palestinienne, mais ils n'ont pas réglé les principales questions du conflit. Les deux documents éclairent des tentatives de négociation à des dates différentes : un sommet à Washington en 2010, représenté par Plantu, puis des pourparlers en cours en 2014, analysés par la journaliste Catherine Gouëset. Ils montrent que les négociations mobilisent plusieurs catégories d'acteurs, mais que leur présence ne suffit pas à surmonter les divergences.

Les responsables des deux parties sont au premier plan. Le document 1 est un dessin de presse de Plantu, publié dans *Le Monde* le 3 septembre 2010 et associé au sommet Israël-Palestine à Washington. La légende identifie, de gauche à droite, Barack Obama, président des États-Unis, Mahmoud Abbas, président de l'Autorité palestinienne, et Benyamin Netanyahou, Premier ministre israélien. La représentation met donc en présence les dirigeants appelés à négocier, ainsi qu'un acteur extérieur, Obama, dans un rôle de médiation. Le dessin donne à voir un sommet, mais sa nature satirique et son caractère ponctuel ne permettent pas de connaître à eux seuls le détail des négociations ni la position de chaque participant.

Le document 2 précise les désaccords que le dessin ne développe pas. Cet extrait d'un article de Catherine Gouëset paru dans *L'Express* le 2 avril 2014 présente les pourparlers alors en cours et souligne le « décalage » des positions. Selon l'article, Netanyahou refuse le gel des colonies, le droit au retour des Palestiniens expulsés en 1948 et 1967 et le partage de Jérusalem comme capitale de deux États. Il demande également que les Palestiniens reconnaissent Israël comme un « État juif ». De son côté, Abbas ne peut, selon la journaliste, renoncer aux revendications relatives à Jérusalem et aux frontières de 1967 comme base de négociations sans risquer de perdre sa crédibilité auprès des Palestiniens. La confrontation des documents révèle ainsi l'écart entre la mise en scène d'une rencontre diplomatique en 2010 et l'analyse, en 2014, des désaccords de fond qui persistent.

Les négociations sont aussi influencées par des responsables politiques situés au-delà du seul cercle des dirigeants. Le document 2 cite Avigdor Lieberman, ministre israélien des Affaires étrangères, et Naftali Bennett, ministre de l'Économie et dirigeant du parti Foyer juif. Il rapporte que la majorité de la coalition au pouvoir récuse l'idée d'un État palestinien. Les choix de Netanyahou sont donc contraints par les positions

de membres de son gouvernement et de sa coalition, ce qui réduit la possibilité de concessions. L'article affirme également que Lieberman souhaite le départ des Arabes israéliens : il faut attribuer cette affirmation à la journaliste, et ne pas la présenter comme une information confirmée par un autre document.

Les dirigeants palestiniens connaissent eux aussi des contraintes politiques. Gouëset souligne la faible marge de manœuvre d'Abbas et le risque de perte de crédibilité s'il s'éloigne des positions antérieures d'Arafat. En outre, l'Autorité palestinienne et Abbas ne représentent pas à eux seuls l'ensemble des Palestiniens : la rivalité entre le Fatah, qui dirige l'Autorité palestinienne en Cisjordanie, et le Hamas, qui contrôle la bande de Gaza depuis 2007, complique la représentation politique palestinienne et la mise en œuvre éventuelle d'un accord. Il faut donc distinguer les négociateurs présents à la table des acteurs et des populations dont ils doivent prendre en compte les attentes.

La médiation internationale est un autre élément important. Le document 1 montre la participation d'Obama au sommet de Washington. Dans les pourparlers de 2013-2014, le secrétaire d'État américain John Kerry joue également un rôle majeur de médiateur. L'ONU, l'Union européenne et la Russie, notamment dans le cadre du Quartet pour le Moyen-Orient, ont aussi soutenu des démarches diplomatiques. Toutefois, un médiateur peut faciliter les rencontres et encourager un compromis, mais il ne peut se substituer à l'accord des parties ni résoudre par lui-même les différends sur les colonies, les frontières, Jérusalem, la sécurité et les réfugiés. Les pourparlers relancés en 2013 sous l'égide de John Kerry n'aboutissent pas en 2014, ce qui illustre cette limite.

Les deux sources doivent enfin être considérées avec leurs limites. Le dessin de Plantu est une représentation satirique d'un événement précis, le sommet de Washington du 3 septembre 2010 : il met en évidence la présence des dirigeants et du médiateur américain, sans rendre compte du contenu détaillé des discussions. L'article de Catherine Gouëset, publié pendant les négociations en 2014, donne des éléments précis sur les blocages et les contraintes politiques, mais propose une analyse journalistique et critique ; il ne donne pas directement la parole à tous les acteurs et ses jugements doivent lui être attribués. Leur confrontation permet donc de distinguer la diversité des participants aux tentatives de dialogue et les obstacles politiques et diplomatiques auxquels ils se heurtent.

En conclusion, les tentatives de résolution mobilisent les dirigeants israélien et palestinien, des responsables politiques influents dans leurs camps et des médiateurs internationaux, en particulier les États-Unis. Elles se heurtent à des désaccords persistants sur les colonies, les frontières de 1967, Jérusalem, les réfugiés et la définition d'Israël, mais aussi aux contraintes des coalitions israéliennes et à la fragmentation de la représentation palestinienne. La médiation peut relancer le dialogue ; elle ne garantit ni un compromis accepté par toutes les parties ni son application durable.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les tentatives de résolution du conflit israélo-palestinien associent les dirigeants des deux parties, des responsables politiques influents au sein de leurs camps et des médiateurs internationaux, surtout les États-Unis. Comme le montrent les documents de 2010 et de 2014, les négociations achoppent sur des enjeux majeurs — colonies, frontières de 1967, Jérusalem, réfugiés et reconnaissance d'Israël comme « État juif » — et sur les contraintes politiques internes. La division palestinienne entre Fatah et Hamas complique également la représentation des Palestiniens. La médiation peut faciliter les pourparlers, mais ne suffit pas à imposer un accord.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2023/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2023-amerique-sud-1-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.